



délibération n° C2023-027
du comité syndical
Séance du 30 juin 2023
Convention de mandat IRVE

Nombre de délégués en exercice : 71
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de pouvoirs : 11
 Nombre de votants : 52

Le trente juin deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENNEC (Ploudalmézeau) reçu pouvoir de Gildas FOREST (Brélès), Yves ROBIN (Porspoder), Roger TALARMAIN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda) **Secteur du CAP-SIZUN :** René SOUBEN (Mahalon) reçu pouvoir de Rémy LE COZ (Plouhinec), Patrick TANGUY (Le Juc'h)

Secteur du CENTRE : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff) reçu pouvoir de Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou), Georges MORVAN (Scrignac), **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :** Joël BLAIZE (Plomodien), Xavier BOREL (Le Faou) reçu pouvoir de Philippe BRUN (Crozon), **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :** Christophe BELE (Kernouës), Pierre-Victor CHARBONNET (Plounéour-Brignogan-Plages), Lionel GOBRY (Dirinon), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel), **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :** Jean-Pierre GILET (Mespaul), Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) reçu pouvoir de Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun), Francis MOINE (Lanhouarneau)

Secteur de MORLAIX : Gilles CREACH (Taule) reçu pouvoir de Nathalie BERNARD (Plougasnou) François GIROTTO (Plouégat-Moysan) reçu pouvoir de Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner), François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) reçu pouvoir de Alban LE ROUX (Carantec), **Secteur du PAYS BIGOUDEN :** Christian LOUSSOUARN (Combrit) reçu pouvoir de Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil) **Secteur de QUIMPER :** Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), André LAUDEN (Plonéis), Pascal LE GOFF (Plogonnect), Jean L'HARIDON (Landudal), Pascal MIOSSEC (Langolen), René ROCUET (Saint-Evarzec) **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :** Jean-Louis BLOT (Névez) reçu pouvoir de Michel TANGUY (Trégunc), Jacques RANNOU (Rosporden) reçu pouvoir de Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération), Marie-José TOULLEC (Bannalec), **Collège des EPCI :** Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

Excusés : Rémy LE COZ, Denis SALAUN, Philippe BRUN, Jean-Michel LEZENVEN, Gildas FOREST, Jean JEZEQUEL, Hervé JEZEQUEL, Nathalie BERNARD, Alban LE ROUX, Yvon POULIQUEN, Michel BUREL, Cyril DROGUET, Stéphane LE DOARE, Michel TANGUY, Denis MAO, Gilbert MIOSSEC.

Assistaient en outre : **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE.

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

13- Convention de mandat IRVE

Délibération N° C2023-027

Antoine COROLLEUR informe le comité qu'en application des articles L1611-7-1 et D1611-32-9 du Code général des collectivités territoriales, l'aménageur (le SDEF), à la faculté de donner mandat à un mandataire de gestion pour percevoir les recettes tirées de l'exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques perçues auprès des clients.

Le présent mandat se rattache au marché à bons de commande notifié à Bouygues Energies & Services notifié le 29 juillet 2022, ce marché étant la cause du mandat et ce dernier s'exerçant dans le cadre exclusif du marché.

Le mandataire de gestion agira au nom et pour le compte du SDEF dans les conditions définies au présent mandat. A ce titre, le mandataire de gestion est notamment chargé d'appliquer la tarification mise en place par l'aménageur, selon la politique tarifaire définie par ce dernier.

Il est proposé au comité d'approuver la présente convention de mandat et d'autoriser le Président à la signer.

Le comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la présente convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques,
- autorise le Président à signer la convention et tout avenant pouvant intervenir.

Le 28 septembre 2023
Antoine COROLLEUR,
Président du SDEF



Pierrot BELLEGUIC
Secrétaire de séance

